

# BULLETIN MUNICIPAL

## SAINT-AIME-DES-LACS

RÉDACTEUR ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

9 mars 2016  
Volume 2, numéro 1



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs 119, rue Principale Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0  
Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475 - Courriel : [info@saintaimedeslacs.ca](mailto:info@saintaimedeslacs.ca)  
Site Internet : [www.saintaimedeslacs.ca](http://www.saintaimedeslacs.ca)

## Mot de la mairesse

Par Claire Gagnon

Chers concitoyens et concitoyennes,

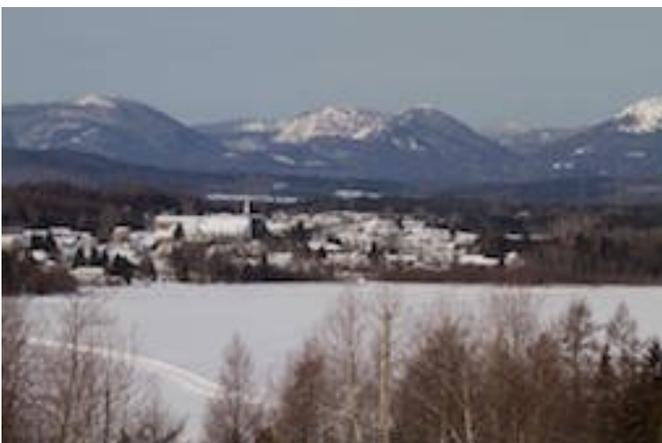
En ce début d'année 2016 et de plus, en étant à notre 6<sup>e</sup> parution de notre bulletin municipal, il me fait plaisir de remercier tous les membres du Conseil pour leur participation très active aux évènements de notre municipalité,

Nous répondons présents à toutes les activités tant communautaires, de loisirs, et économiques. C'est ainsi que nous sommes toujours ouverts à supporter les initiatives de nos citoyens ainsi que celles d'investisseurs potentiels.



Avec le concours de la MRC et le support continu de nos députées Caroline Simard (provincial) et Sylvie Boucher (fédéral), nous continuons à travailler activement à la réalisation de nos objectifs dans le meilleur intérêt de notre municipalité.

Nous vous rappelons que le Conseil municipal se réunit publiquement tous les premiers mercredis du mois et qu'il est toujours stimulant pour le Conseil de voir des citoyens y participer.



## Des nouvelles de votre conseil

### Maire suppléant

À la réunion du 3 février, le Conseil a nommé **M. Marc-André Lussier** maire suppléant pour une période de six mois. Le rôle du maire suppléant est de remplacer la mairesse au cas d'empêchement de celle-ci.

### Conseil consultatif d'urbanisme (CCU)

Le 11 janvier dernier, le CCU s'est réuni pour analyser la demande du propriétaire du lot 280-1 pour lui permettre de construire une maison plus près de la rue que ne le permet le règlement, de façon à ce que celle-ci soit alignée avec celle du terrain voisin. Compte tenu de l'environnement immédiat de ce lot, le CCU a jugé cette demande recevable.

Cette dérogation mineure a été présentée sur recommandation du CCU à la réunion du 3 février du Conseil municipal et a été approuvée.

### Permis pour roulotte

Le 3 février, le Conseil a adopté le règlement #330 qui abroge les règlements #304, 256 et 252 relatifs à l'imposition d'un permis pour une roulotte qui n'est pas devenue un immeuble sur le territoire de la municipalité. Ainsi, un propriétaire n'aura plus à payer pour un permis de roulotte dans les limites de la municipalité.

## • Rampe de mise à l'eau

- Le Conseil a adopté le règlement #331 relatif à la rampe de mise à l'eau et au poste de lavage. Ce règlement modifie la longueur maximum des bateaux qui passe de 20 pi à 23 pi. Les pontons ne sont pas touchés par cette limite.

## • Éclairage des boîtes postales

Les trois nouveaux luminaires achetés par la municipalité ont été installés par Hydro Québec. Vous les trouvez au-dessus des boîtes postales devant le 255 rue Principale, du 1A ch. du Lac Nairne et de l'intersection du ch. du Lac Nairne, et du ch. du Bonheur. Votre recherche sera des plus faciles parce qu'ils ont une lumière beaucoup plus blanche et brillante que leur voisins.

Le Conseil doit se pencher prochainement sur l'achat de trois autres luminaires à installer au-dessus des boîtes situées sur le terrain du 209 rue Principale, sur la rue Larouche et sur la rue Côte-du-Lac.

## • Zonage

Tel que mentionné dans les bulletins précédents, la municipalité a entrepris une démarche pour faire modifier la zone U-1.

Suite à cette consultation, le Conseil a jugé les demandes recevables et a adopté une résolution pour finaliser le changement de zonage. Cette résolution a été présentée à la MRC de Charlevoix-Est pour que celle-ci procède au changement demandé.

## • Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le chemin Tremblay

Le propriétaire de la terre au bout du chemin Tremblay prévoit développer deux terrains sur sa terre. Comme son projet sera desservi par le chemin Tremblay et afin de lui permettre de réaliser son projet, la municipalité prolongera l'aqueduc et l'égout jusqu'à la limite du chemin municipal (qui se termine à la clôture); de là, le propriétaire prolongera ces services aussi loin que requis pour desservir son développement.

## Centre récréatif Aimélaçois

Par **Nadia Dufour**, présidente

Avis est donné que l'assemblée annuelle aura lieu lundi le 14 mars prochain à 19h00 au Centre récréatif Aimélaçois.

Si l'expérience de bénévolat vous interpelle, voici une occasion à saisir en faisant partie d'une équipe dynamique et engagée.

## Popote roulante

### Diner de pâques

Le prochain diner communautaire de la Popote roulante aura lieu mercredi le 23 mars dès 12 h.

Le menu comprendra :

- soupe aux pois,
- jambon aux ananas,
- légumes variés,
- et pour dessert, gâteau aux carottes

Confirmez votre présence au plus tard le 21 mars à **Mme Jeannette Dufour** au **418.439.2560**.

Autant que possible, veuillez apporter vos ustensiles; ce qui sera grandement apprécié par les bénévoles et les responsables.

*« Peu importe votre âge, nous vous invitons à nous encourager en vous inscrivant à nos services de repas chauds. Nous offrons la livraison gratuite à domicile.*

*Nous espérons vous compter parmi nous ! »*



## • Traitement de l'eau

Suite à la décision du Conseil municipal, un puits a été foré à la Base de plein air du lac Nairne en décembre dernier. L'entrepreneur n'a eu besoin que forer à une profondeur de 15 m (50 pi) pour obtenir une quantité d'eau apparemment suffisante pour les besoins de la base. Un rapport de pompage de 72 heures tel qu'exigé par le ministère de l'Environnement démontre qu'effectivement, le puits rencontre les besoins. Compte tenu des paramètres chimiques contenu dans l'eau, nous nous attendons à avoir besoin d'un système relativement élémentaire pour traiter l'eau.

La prochaine étape consiste pour le consultant à préparer la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement. Une fois ce certificat obtenu, la municipalité procèdera à l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation du système de pompage et de traitement de l'eau.

Tout nous porte à croire que le système sera disponible pour le début de la saison de camping.

## • Plan d'aménagement

Le plan d'aménagement de la Base de plein air est en évolution et l'architecte responsable de sa confection nous présentera la version définitive durant le mois de mars. Déjà les utilisateurs ont pu en avoir un avant-gout lors de la réunion de consultation qui a eu lieu le 28 janvier.. Une fois le plan suffisamment mature, le Conseil prévoit la réalisation du projet sur un échéancier de trois ans. Le Conseil tiendra une séance publique d'information pour recevoir les commentaires des



## • Logiciel de gestion

Le Conseil a approuvé l'achat d'un logiciel de gestion de camping ainsi qu'une imprimante thermique et une au laser. Ces outils nous permettront une gestion plus moderne du camping.

## • Laveuse-sécheuse et bois de chauffage

Le Conseil a approuvé le tarif pour les jetons pour l'utilisation des nouvelles laveuse et sécheuse. Le tarif est de 2\$ par utilisation. De plus, le prix du bois d'allumage sera de 5\$ par paquet.

## • Assemblée générale annuelle de l'OBNL de la Base de plein air du lac Nairne

L'assemblée générale annuelle de l'OBNL de la Base de plein air du lac Nairne a eu lieu mardi le 1er mars dernier. L'assemblée a voté la dissolution de l'OBNL.

## • Kite sur neige

La semaine dernière, l'entreprise **Zone Turbulence** a approché le Conseil pour tenir sur le lac Nairne la finale provinciale 2016 de la Coupe du Québec de kite sur neige.

Devant le potentiel très intéressant pour la municipalité et principalement les aubergistes et les commerçants, le Conseil a accepté de supporter cette activité en aménageant le site de la Base de plein air pour permettre d'accueillir les participants et les visiteurs, et en prêtant certain équipements.

L'événement aura lieu les 18, 19 et 20 mars prochains. Les promoteurs attendent plus de 110 compétiteurs sans compter le foule de visiteurs et curieux qui a déjà été dénombrée dans le passé à plus de 2000 personnes.

Nous vous tiendrons informés du programme détaillé par l'entremise d'un bulletin spécial.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

## Vitesse dans le centre du village

Nous recevons plusieurs commentaires à l'effet qu'il apparait (vu des piétons) que de nombreux véhicules circulent trop vite dans le centre du village surtout dans le secteur de l'école.

Nous vous rappelons que la sécurité est la responsabilité de tous les chauffeurs. En circulant, on doit garder en mémoire que, comme le dit plusieurs pancartes, les enfants pourraient être les vôtres.

## Des avantages à vivre à St-Aimé-des-Lacs et des besoins des services d'urgence, ou l'affichage des numéros civiques.

Vivre à St-Aimé-des-Lacs comporte de nombreux avantages comme entre autres celui de connaître presque tout le monde et de presque savoir où tous demeurent. Ce qui veut dire qu'entre nous, nous n'avons pas vraiment besoin de savoir l'adresse civique de quelqu'un pour se rendre chez lui. En seulement (comme disait mon grand-père), ce n'est pas la même chose pour les services d'urgence.

Imaginez qu'une ambulance reçoit un appel urgent pour une crise cardiaque ou un a.v.c. et que son chauffeur doit trouver votre maison mais... qu'il n'y a pas d'adresse affichée à votre porte, il perdra probablement de précieuses minutes. Dans ces deux cas, le temps est une question de survie, et une minute peut faire la différence entre une survie sans séquelle et une vie handicapée pour toujours ou même la mort.

Tous comprendront que nous devons aider les services d'urgence à trouver notre maison en affichant bien clairement notre numéro de porte.

## FADOQ des Lacs

Par **Danielle Lessard**, présidente

### • Parties de cartes

Depuis le 12 janvier, les fervents de cartes ont recommencé à assouvir leur passion au centre Aimélaquois tous les mardis à 13 h. Il y a toujours de la place pour accueillir d'autres joueurs en quête d'une bonne main pleine d'atouts.

### • Programme Viactive

La FADOQ a mis sur pied le programme Viactive qui a pour but de susciter l'activité physique pour les aînés tout en s'amusant.

Six citoyens de St-Aimé-des-Lacs ont participé à une formation donnée par **Mme Marianne Martel-Thibault** de la FADOQ pour agir comme animateurs auprès de la communauté. Il s'agit de **Mmes Danielle Lessard, Monique Gravel, Gaétane Savard, et Line Guay** et de **MM Ghislain Thivierge et Marc-André Lussier**.

Cette activité débutera ce printemps à raison d'une séance par semaine et aura lieu au Centre récréatif Aimélaquois.

Ceux et celles qui désirent y participer sont priés de donner leur nom au bureau municipal au **418.439.2229** au plus tard le 31 mars.

### • Cours de danse en ligne

Toujours dans l'esprit de poursuivre une vie active, et pour pouvoir participer activement aux soirées de la municipalité, un groupe de citoyens a mis sur pied un cours de danse en ligne. L'activité a lieu les mardis soir au Centre aimélaquois de 19h30 à 21h00. Les sessions durent cinq semaines et sont au prix de 6\$ par soirée ou de 25\$ pour une session.

Le groupe comporte déjà une quinzaine de participants et il peut en accueillir au moins le double. Si vous désirez faire de l'exercice dans une ambiance ludique avec un groupe sympathique, contacter

**Marc-André Lussier** au **418.439.1979** ou au [marcandrelussier@icloud.com](mailto:marcandrelussier@icloud.com). Ce sera un plaisir de vous compter parmi nous.

## Politique familiale 2016-2020

Le plan d'action 2016-2020 de la Politique familiale a été adopté par le Conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs à la séance régulière du mercredi 2 mars.

Le plan d'action découle des propositions qui ont été suggérées par le comité-famille et approuvé lors de la consultation publique du 25 janvier dernier.

Nous remercions les participants au comité-famille qui ont monté le plan. Ce sont **Catherine Couturier, James Dufour, Catherine Dallaire, Jo-Annie Boulianne, Marie-Noëlle Jacob-Tardif, Mélanie Simard et Pierre Beauchesne.**

Dans la prochaine étape, le plan sera transmis à la MRC Charlevoix-Est pour son intégration au plan régional. La date du lancement officiel de la politique familiale aura lieu en avril.

Nous en profitons pour remercier **Catherine Couturier, Marilyn Riche et Jo-Annie Boulianne** qui se sont portées volontaires pour la réalisation de certaines des actions de cette politique.

## Magie du temps de NOËL (suite)

par Monique Gravel

### • Concours d'illuminations

Mercredi le 16 décembre, les membres du Conseil ont pigé au hasard les 6 prix de participation. Comme le veut la formule traditionnelle: « Et les gagnants sont: »

Décorations lumineuses extérieures avec crèche:  
Fabrique St-Aimé-des-Lacs (église) **M. Carl Lavoie**

Décorations lumineuses extérieures sans crèche:  
**M. Carl Lavoie et M. Jacques Lavoie**

Décorations lumineuses intérieures avec ou sans crèche: **Mme Pauline Gauthier et Mme Monique St-Pierre**

Chacune de ces personnes s'est méritée un prix de \$50. Bravo!

## Carnaval 2016

par Nadia Dufour

Encore cette année, le carnaval fut un franc succès. Il nous a permis de constater une autre fois l'engagement et l'intérêt des citoyens de St-Aimé-des-Lacs pour cet événement.

Le comité organisateur remercie chaleureusement tous les bénévoles, les commanditaires et le Conseil municipal pour leur accompagnement enthousiaste et continu.

Le comité 2016 était composé de **Mmes Caroline Chamberland, Jo-Annie Boulianne, Nadia Dufour, Manon Lavoie, Jeannette Dufour** et de **MM Michel Roy et Ritchy Godin.**



Sur la photo **Caroline Chamberland, Jo-Annie Boulianne, Nadia Dufour, Manon Lavoie, et Ritchy Godin.** sont accompagnés par la mairesse **Mme Claire Gagnon.**

## Bal des reines 2016

Le bal des reines 2016 aura lieu samedi le 12 mars à la salle des loisirs des Éboulements.

Si vous êtes intéressés à vous joindre à nous pour cette soirée, veuillez donner votre nom au bureau municipal au **418.439.2229.** Nous pourrions ainsi prévoir un transport collectif si le nombre le justifie.

## Les aînés et l'impôt

Il est possible qu'en tant qu'aîné, vous ayez droit au **Crédit d'impôt pour les aînés** et à la **Subvention pour les aînés qui ont subi une hausse significative de taxes municipales**.

### • Crédits d'impôt pour les aînés

Le gouvernement du Québec offre différents crédits d'impôts accessibles aux aînés, que ce soit par exemple, le crédit d'impôt pour maintien à domicile, celui pour frais médicaux ou encore celui pour aidant naturel.

Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour des activités physiques, artistiques et culturelles des aînés a été annoncé lors du dernier budget 2014-2015. Pour plus de détails vous pouvez consulter le lien suivant :

<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/default.aspx>

Vous pouvez également consulter la brochure « Les aînés et la fiscalité »

Revenu Québec offre un service de bénévoles pour vous soutenir dans une recherche d'information concernant votre déclaration d'impôt.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec Revenu Québec au numéro sans frais: 1.800.267.6299.

### • Subvention pour les aînés qui ont subi une hausse significative de taxes municipales

Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci

Si votre compte de taxes municipales de l'année en cours indique un montant à titre de subvention potentielle ou si vous avez reçu un formulaire à cet effet de la municipalité, vous pourriez avoir droit à cette subvention.

Au besoin, contactez Revenu Québec au 1.800.267.6299.

### *Note générale*

*Afin d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice versa.*

*Lorsqu'il y a lieu, tous les prix sont présentés hors taxes lorsque celles-ci sont applicables.*

*Les citoyens désireux d'obtenir les textes originaux se rapportant aux réunions du conseil municipal peuvent en faire la demande auprès de la direction générale de la municipalité.*